Zeitschrift: Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales

publications scientifiques

Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie

Band: 17 (1884)

Artikel: La critique du Pentateuque dans sa phase actuelle [suite]

Autor: Vuilleumier, H.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-379343

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LA CRITIQUE DU PENTATEUQUE

DANS SA PHASE ACTUELLE 1

IV

Le Pentateuque, quoi qu'en dise une longue et respectable tradition, n'est pas ni ne prétend être l'œuvre de Moïse (§ 1-6.) Il ne remonte pas non plus au siècle de Moïse (§ 7-12.) Il y a plus : ni sous le rapport du style et du langage (§ 14 et 15), ni dans ses parties narratives (§ 16-21), ni au point de vue de son contenu législatif (§ 22-40), il ne se présente comme une œuvre homogène et de première main. Telles sont les trois premières et fondamentales conclusions qui se sont imposées à la critique, et que la théologie protestante actuelle considère généralement comme acquises ².

- ¹ Voir la *Revue de théologie et de philosophie* de janvier, mai, juillet, septembre et novembre 1882 et de janvier et mars 1883.
- ² Dans ses articles sur Wellhausen et sa méthode dans la critique du Pentateuque (Revue de théologie et de philosophie, septembre et novembre 1883), M. le professeur Gretillat, avec la verve et l'esprit qu'on lui connaît, s'est constitué le champion de la tradition, tout en abandonnant certaines choses « aux épines du chemin. » Nous n'avons aucune mission pour défendre le célèbre critique de Halle. Mais notre honorable et fidèle collaborateur nous ayant fait à plus d'une reprise l'honneur de nous prendre à partie, on nous permettra de répondre ici, non pas en opposant à son article un autre article sur « Gretillat et sa méthode dans la critique de la critique du Pentateuque, » mais par quelques très brèves observations:
- 1º Nous laissons en toute confiance à nos communs lecteurs le soin de décider si les considérations présentées par M. G. sont de nature à invalider, je ne dis pas tel ou tel détail, mais les arguments ou plutôt les

Cependant l'accord entre critiques ne s'arrête pas à ces résultats purement négatifs. Plusieurs thèses positives ont commencé à se dégager avec toujours plus de netteté de l'en-

faits que nous avons invoqués à titre d'exemples, et si les quelques concessions que M. G. veut bien, en terminant, faire à la critique à l'instar de l'ancienne hypothèse dite des interpolations (pag. 614 sq.) leur paraissent suffisantes en présence des arguments ou des faits allégués. En ce qui nous concerne, les conclusions négatives de la critique à l'endroit de la tradition subsistent tout entières.

2º M. G. renvoie ses lecteurs « avec recommandation » aux articles de M. Delitzsch dans la Zeitschrift für kirchliche Wissenschaft. (Pag. 509.) Nous ne pouvons qu'appuyer ce renvoi, et cela « avec pressante recommandation, » mais nous ne cacherons pas notre surprise de voir M. G. se prévaloir, en faveur de l'opinion traditionnelle, de l'autorité d'un homme qui, tout en soutenant énergiquement l'origine mosaïque des bases de la législation, est entré en plein dans les voies de la critique en ce qui concerne la composition littéraire de la Thorah. Non seulement M. Delitzsch admet la pluralité des documents et leur provenance d'époques et de milieux différents, non seulement il a écrit que « dans la Thorah se reflète le procès dix fois séculaire à travers lequel, sur les bases données, la loi mosaïque s'est providentiellement développée dans la conscience et la pratique d'Israël (cp. § 39 à la fin), mais il n'a pas craint de dire que, selon sa conviction très arrêtée, le travail de composition, d'où la Thorah a fini par sortir dans sa forme actuelle, s'est poursuivi jusqu'après l'exil, peut-être même jusqu'à l'époque où naquirent le Pentateuque samaritain et la version grecque. (Zeitschrift, 1880, pag. 620.)

3º Tout en reconnaissant que « les intérêts de la foi ne sont pas un argument en critique, » M. G. invoque de nouveau le témoignage de Jésus. (Pag. 501.) Plutôt que de répéter ce que nous disions à ce sujet au début de nos études (§ 1), laissons parler un homme qui, certes, n'est rien moins qu'un radical en critique, puisque M. Zöckler l'a choisi pour collaborateur de son Manuel des sciences théologiques. « En dépit de Keil, dit M. Herm. Strack (art. Pentateuch de la 2º édition de la Real-Encyclopädie de Herzog, tome XI, 441), nous devons protester contre l'usage qu'on prétend faire des citations du Nouveau Testament à l'appui de la composition mosaïque du Pentateuque, et cela pour deux raisons. La première: si ces textes sont réellement probants, à quoi bon d'autres preuves encore? Invoquer tels autres arguments, ce serait rabaisser celui qui se fonde sur l'autorité du Seigneur et de ses apôtres. La seconde, c'est que faire entrer en ligne cet argument, c'est transporter le débat du terrain historique et critique sur celui de la dogmatique. »

4º Non content de faire intervenir Mme de Sévigné, M. G. évoque plus d'une fois l'ombre de M. Jourdain. (Pag. 488, 497). « Si, dit-il à propos semble des recherches, admirables de sagacité et de patience, auxquelles plusieurs générations d'infatigables travailleurs se sont livrés pour arracher à cette œuvre complexe le secret de son origine.

41. C'est une histoire singulièrement intéressante que celle de la marche que les études sur la formation du Pentateuque ont suivie depuis la fin du XVII^e siècle, et plus particulièrement à partir de la seconde moitié du siècle dernier. Ce n'est pas un des chapitres les moins curieux ni les moins instructifs des annales de la théologie moderne.

Il peut sembler à première vue qu'essayer de suivre les péripéties de ce drame littéraire, ce soit entreprendre un véritable voyage en zigzag. Mais, pour qui ne s'arrète pas à la surface des choses, il y a dans cette histoire un enchaînement, il y a une logique et, si je puis ainsi dire, un rythme des plus remarquables. Rien n'est mieux fait qu'une semblable étude pour montrer combien ceux-là se trompent qui, dans la manière dont les questions se sont posées, dans les tentatives successivement faites pour les résoudre, dans les différentes phases qu'elles ont traversées, ne veulent voir qu'arbitraire ou caprice, amour de la nouveauté ou de la contradiction, vaine curiosité ou orgueil de la science. Pour nous, ce qui nous semble ressortir avant tout de cette longue succession de travaux, c'est - au milieu de beaucoup de tâtonnements, sans doute, au milieu de bien des erreurs et parfois de témérités — le désir sincère, opiniâtre, de s'élever de la négation à la vérité positive,

des chiffres par lesquels on est convenu de désigner les sources du Pentateuque, M. Jourdain était ici, il demanderait sans doute ce que signifie tout ce tintamarre-là, » et un peu plus loin, toujours à propos des différents documents et de leurs couches successives : « à quoi M. Jourdain répondrait peut-être que la théologie protestante est une science moins intéressante qu'il ne l'avait cru. » Que ce brave M. Jourdain eût parlé de la sorte, c'est fort possible. Mais pour ma part, je le confesse, cela me laisse fort indifférent. Je serais même porté à croire que si notre théologie protestante, celle surtout de langue française, se préoccupait un peu moins qu'elle ne l'a fait de ce qui peut paraître intéressant à M. Jourdain, elle ne s'en porterait que mieux.

de la simple conjecture à la certitude historique; c'est le besoin croissant de serrer le problème d'aussi près que possible, de le scruter jusque dans ses moindres éléments, à l'aide de méthodes et d'instruments de plus en plus perfectionnés, de l'envisager sous toutes ses faces si diverses, de l'embrasser dans toute son étendue et dans toute sa portée.

Ce qui nous frappe ensuite, c'est de voir les études de tant d'hommes distingués, travaillant indépendamment les uns des autres, se compléter, se corriger et, en définitive, aboutir ou tout au moins converger, sur bien des points, à des résultats presque identiques. Ce fait mérite d'autant plus d'être relevé que parmi ces collaborateurs plusieurs sont partis des antipodes au point de vue dogmatique. N'y a-t-il pas là un grand et précieux enseignement à recueillir? Malgré la diversité des opinions et des croyances, on a appris à se rencontrer sur un terrain commun, celui de l'étude impartiale des textes. De part et d'autre on a été amené à distinguer plus nettement le domaine de la théologie de celui de l'histoire littéraire; on commence à comprendre qu'un problème comme celui de la composition des livres « mosaïques » ne peut pas se trancher au nom d'un à priori dogmatique quel qu'il soit, mais doit se résoudre par voie d'analyse et d'induction historique; on se convainc toujours plus qu'il est de l'intérêt bien entendu de la religion et de l'Eglise, non moins que de celui de la science, que les questions historiques se traitent historiquement.

L'histoire de la critique constructive, en ce qui concerne le Pentateuque, a été souvent écrite, ou du moins esquissée, principalement en Allemagne. Sans nous arrêter à des travaux déjà anciens, tels que celui qui figure en tête des Recherches historiques et critiques de Hartmann de Rostock 1, nous signalerons comme particulièrement dignes d'attention : le Post-scriptum de quarante-cinq pages dont M. Merx, aujourd'hui professeur à Heidelberg, a enrichi la 2e édition du beau commentaire de Tuch sur la Genèse², et les paragraphes relatifs à ce sujet qui

¹ Historisch-kritische Forschungen über die fünf Bücher Mose's, Rostock et Güstrow 1831, pag. 1-67.

² Halle 1871, pag. LXXVIII-CXXII.

se trouvent dans l'Einleitung de Bleek, notamment dans la 4º édition, en partie refondue par M. Wellhausen ¹. Ce dernier a introduit dans les paragraphes traitant de l'histoire de la critique depuis la mort de Bleek (†1859) la traduction abrégée d'un article publié par M. Kuenen dans la Theol. Tijdschrift de Leide, de 1870. Dans ces pages, qui offrent tout l'attrait d'une « autobiographie littéraire, » le savant hollandais passe en revue les travaux sur le Pentateuque qui ont paru de 1861 à 1869. En fait de résumés utiles à consulter, il faut mentionner surtout ceux de M. Hermann Strack dans le Handbuch der theologischen Wissenschaften de Zöckler ² et dans l'article Pentateuch de la 2º édition de la Real-Encyclopädie de Herzog ³, et celui de M. Paul Kleinert, dans sa nouvelle édition des Einleitungstabellen de Hertwig ⁴.

Dans notre langue, nous ne possédons guère — à part l'Historique de la question, écrit du point de vue traditionnel intransigeant, par M. E. Arnaud dans son Pentateuque mosaïque défendu⁵ — que ce qu'ont publié MM. Michel Nicolas et Ed. Reuss. Le premier, qui a le mérite d'avoir commencé à nantir notre public français de ces questions par divers articles parus dans l'ancienne Revue germanique, a consacré à notre sujet une étude approfondie, mais incomplète et dominée par sa théorie très contestable sur le jéhovisme et l'élohisme en Israël⁶. La plume compétente du second a fort bien résumé les

- ¹ Berlin 1878, §§ 6-10, 32-34 et surtout 81-87.
- ² Nördlingen 1882, tome 1, pag. 131 sqq.
- ³ Tome XI, pag. 441 sqq. (Leipzig 1883).
- ⁴ Abriss der Einleitung zum Alten Testament in Tabellenform, Berlin 1878, pag. 6 et suiv. Je note ici en passant que, pour qui voudrait suivre de près les diverses phases par lesquelles a passé la question de la formation du Pentateuque, le meilleur moyen serait d'étudier successivement les éditions ci-après des Introductions à l'Ancien Testament d'Eichhorn (1^{re}: 1780-1783; 4^e: 1823-1824), de De Wette (1^{re}: 1817; 5^e: 1840; 8^e, remaniée par Eberh. Schrader: 1869), de Bleek (posthume 1860; 3^e, annotée par Ad. Kamphausen: 1870; 4^e publiée par Jul. Wellhausen: 1878) et de M. Reuss (Geschichte der heiligen Schriften A. T., 1881).
 - ⁵ Paris et Strasbourg 1865, pag. 48-65.
- ⁶ Etudes critiques sur l'Ancien Testament, Paris 1862, 1^{re} étude : Des origines et de la formation du Pentateuque, § 1, pag. 1-46.

principales phases de l'histoire de la critique du Pentateuque dans le § 2 de l'introduction à l'Histoire sainte et la loi 1.

Il n'entre pas dans nos vues de refaire ici cette histoire en son entier. Il nous suffira d'en rappeler, chemin faisant, quelques épisodes marquants, de citer certains noms et certaines dates, pour autant que cela peut servir à l'intelligence de l'état actuel de la question.

42. Une première conclusion critique positive découle directement des faits exposés dans nos précédents articles : c'est que l'incontestable unité de plan que l'on constate dans le Pentateuque (§ 13) au milieu des éléments si divers et en partie si disparates qu'il renferme, provient d'une rédaction de dernière main où se trouvent réunis et combinés les matériaux tirés d'une pluralité de documents historiques et législatifs plus ou moins anciens.

Déjà les critiques du XVIIe siècle avaient été amenés par leurs observations à formuler une thèse analogue. Les premiers, il est vrai, savoir la Peyrère et Spinoza, préoccupés surtout des incohérences, des répétitions, des contradictions qui témoignent contre l'unité primitive de l'ouvrage, s'étaient bornés à poser en fait que les livres réputés mosaïques sont une compilation de lois et d'histoires extraites ex diversis auctoribus². Mais Richard Simon et, à sa suite, l'auteur des « Sentimens de quelques théologiens de Hollande, » Jean Leclerc, firent un grand pas de plus. C'est sans doute enfler par trop la voix que de dire, avec M. Renan, que Simon, « avec un surprenant génie, éleva d'un seul coup l'édifice de la science sur des bases qui n'ont pas été ébranlées 3. » Mais si le célèbre oratorien de Paris et le non moins célèbre critique d'Amsterdam n'ont pas inauguré « d'un seul coup » la critique positive, ils ont préludé à ses travaux en essayant de déterminer la nature et la

¹ Paris 1879, tome I, pag. 18 et suiv.

² La Peyrère, Syst. theol., lib. IV, cap. 1; Spinoza, Tract. theol.-polit. cap. 9.

³ Préface de la traduction française, par A. Pierson, de l'Histoire critique de l'Ancien Testament, de A. Kuenen, tome I, pag. XII.

provenance des documents qui sont à la base de notre Pentateuque, le mode de leur compilation et les changements qui y furent apportés en divers temps, particulièrement lors de la dernière rédaction.

Au recueil des lois, qu'ils attribuaient encore à Moïse, seraient venus s'ajouter, d'une part, un abrégé de mémoires authentiques plus anciens, renfermant les traditions sur les premiers âges du monde et sur les patriarches1; d'autre part, les extraits des registres, ou actes officiels, dans lesquels les prophètes scribes ou « écrivains publics, » soi-disant institués par Moïse, auraient consigné ce qui se passait de plus important (R. Simon), ou bien les emprunts faits à quelques anciens livres écrits par des particuliers, tels que le « Livre des guerres de l'Eternel » ou le « Livre du Droiturier » (Leclerc). Ces documents auraient subi diverses retouches, surtout de la part du ou des auteurs du dernier recueil, « pour la liaison et pour l'intelligence de l'histoire; » sans compter les transpositions accidentelles survenues çà et là par suite du dérangement des « petits rouleaux ou feuilles séparées » sur lesquels ces vieux textes étaient d'abord écrits². On se rappelle d'ailleurs que plusieurs de ces pionniers de la critique allèrent déjà jusqu'à hasarder des conjectures sur l'époque de la dernière rédaction ou compilation et sur la personne de son auteur. Spinoza l'attribuait à Esdras, donec aliquis alium certiorem ostendat, tandis que Leclerc — ou le sien ami qu'il met en scène — en faisait honneur au prêtre israélite mentionné dans 2 Rois XVII, 28, et dont il croyait pouvoir faire un contemporain du roi Josias 3.

- ¹ L'abbé Claude Fleury, dans ses Mœurs des Israélites (1681) et Camp. Vitringa, de Francker, dans le 1er livre de ses Observationes sacræ (1683), admettaient pareillement que des mémoires écrits, provenant des patriarches, avaient servi de source pour les récits de la Genèse. Vitringa eut à se justifier de cette hardiesse dans l'épître dédicatoire de son Archisynagogus (1685).
- ² R. Simon, *Hist. crit. du V. T.*, livre I, chap. 2, 5 et 7 (pag. 17 sq., 35, 46 sq.) de l'édition de Rotterdam 1685. Leclerc, *Sentimens*, pag. 120, sq. et *Défense des Sentimens*, VII^e lettre, pag. 166 sq.
- ³ Spinoza, l. l. Leclerc, Sent., pag. 129; Déf. des sent., pag. 167, 179. On sait du reste que Leclerc a ensuite retiré son hypothèse dans les Prolegomena de son commentaire sur les livres de Moïse.

Ces premiers efforts pour rendre historiquement compte de la formation du Pentateuque furent suivis d'une pause d'environ soixante et dix ans. Pendant cette période de réaction, les plus hardis, on l'a vu (§ 10), se repliaient sur la timide et insuffisante hypothèse des interpolations. Enfin, en 1753, parut un petit volume anonyme qui, dans la pensée de son auteur, devait désarmer les « prétendus esprits forts » et « anéantir le vain triomphe » de la critique 1. Par une dispensation mémorable, ce fut ce livre des Conjectures sur la Genèse, par Jean Astruc, qui eut le mérite imprévu de remettre cette même critique à flot, et de lui ouvrir la voie où nous la voyons voguer encore aujourd'hui à pleines voiles 2.

Malgré son but apologétique et en dépit de ses bizarreries, l'ouvrage du médecin français fait époque dans l'histoire de la critique du Pentateuque, parce que le premier il a affirmé, au sujet de la Genèse et des deux premiers chapitres de l'Exode, ce qui s'est pleinement confirmé depuis lors à l'égard du Pentateuque dans son ensemble, à savoir :

Que les matériaux provenant de ce qu'il appelait les mémoires originaux, et qu'on a appelé plus tard les « documents primitifs, » Urkunden, sont encore parfaitement reconnaissables dans le texte actuel;

Qu'il existe des critères permettant d'en opérer le départ avec une probabilité qui très souvent équivaut à la certitude;

Que, grâce à ce travail d'analyse littéraire, il est possible de reconstituer, au moins en grande partie, les ouvrages primitifs, et qu'ainsi le nombre de ces documents et leur caractère originaire se laissent encore discerner au travers des dislocations et des retouches qu'ils ont subies par le fait de leur combinaison les uns avec les autres.

Reprenons successivement ces trois points.

43. Nous disons d'abord que les matériaux provenant des divers documents sont encore reconnaissables dans le texte actuel.

¹ Conjectures, pag. 452 sq.; comp. l'avertissement en tête du volume.

² Voir une notice biographique sur Astruc et une analyse détaillée de son livre, devenu assez rare aujourd'hui, par Ed. Böhmer, dans la Real-Encyclopädie de Herzog, tome I, 725-734 de la seconde édition.

Ce fait, d'une importance capitale, tient au caractère particulier de l'historiographie israélite ¹.

Lorsqu'il s'agit de composer un ouvrage historique à l'aide de documents plus anciens, on peut procéder à l'égard de ces documents de deux manières bien différentes.

L'une de ces méthodes consiste à y recourir comme à des sources. L'historien y puise plus ou moins largement les éléments dont il a besoin. Après avoir réuni ses divers matériaux, après les avoir triés et coordonnés, il les fond ensemble, il les digère en quelque sorte et s'en assimile la substance. De ce travail, fécondé par la réflexion ou, mieux encore, par cette intuition qui fait revivre le passé, naît une œuvre nouvelle, originale, d'un bout à l'autre empreinte de l'individualité de son auteur. Dans le cours de son récit, il arrivera sans doute à l'historien de citer textuellement ses autorités, de faire parler à ses héros leur propre langage, de reproduire mot à mot certains documents, et en pareil cas il aura soin d'indiquer exactement ses sources. Mais, en somme, son travail sera sans couture, d'une seule pièce, d'une couleur uniforme. Il se distinguera par l'unité littéraire non moins que par l'unité de vues et d'esprit. Ce sera son ouvrage. Impossible au lecteur. même le plus perspicace, de faire le départ exact des matériaux premiers, de les extraire du tissu de la narration, de reconstituer, en rapprochant ces éléments les uns des autres, les documents ayant servi de sources. Et plus l'historien sera un écrivain de talent, plus il approchera de ce que nous considérons comme l'idéal d'un historien, moins il sera possible au lecteur d'opérer, ou seulement de tenter, ce travail de dissection et de recomposition. C'est ainsi que nous comprenons aujourd'hui l'historiographie.

¹ Voir sur ce sujet: Ewald, Geschichte des Volkes Israel, 3e édition (1864), tome l, pag. 85-92: Die Namenlosigkeit der Geschichtschreiber und die Kunst der Geschichtszusammensetzer; — Schrader, art. Geschichtskunde bei den Israeliten, dans le «Bibel-Lexikon » de Schenkel, tome II, pag. 410-416; — Riehm, art. Geschichtskunde und Geschichtschreibung, dans son «Handwörterbuch,» pag. 494-499; — Bernh. Stade, Geschichte des Volkes, Israel, faisant partie de «l'Histoire universelle » de W. Oncken (Berlin 1881), pag. 20-27 et 47-55.

Si les historiographes israélites avaient procédé de cette façon-là, nous devrions nous résigner à ignorer pour toujours quels sont les ouvrages qui ont pu servir à la composition du Pentateuque actuel, et pour quelle part chacun d'eux est entré dans ce travail. Nous en serions réduits à des conjectures plus ou moins plausibles, dans le genre de celles qu'ont proposées Rich. Simon et J. Leclerc, et il ne nous resterait autre chose à faire que de déterminer approximativement, d'après certaines inductions tirées du Pentateuque lui-même, et à l'aide des indices que peuvent fournir les autres livres de l'Ancien Testament, l'époque probable de la rédaction finale.

Par bonheur nous n'en sommes pas réduits à cette extrémité, parce que les historiographes hébreux, en composant leurs ouvrages, suivaient une méthode toute différente.

En général, leur manière de procéder était bien moins individuelle, moins autonome, moins créatrice. Les documents dont ils se servaient, - non seulement les documents législatifs, mais aussi les « mémoires » historiques, — n'étaient pas tant pour eux des sources où ils auraient puisé la substance de leur propre ouvrage. Ces documents étaient plutôt ce que seraient pour un architecte-entrepreneur les différentes carrières d'où il tire ses matériaux déjà taillés, afin de les disposer selon ses plans et de les incorporer, en les ajustant les uns aux autres, à la construction qu'il s'est chargé d'élever. Les éléments que les historiographes israélites tiraient d'ouvrages plus anciens, de récits ou de codes déjà existants, les extraits qu'ils leur empruntaient, étaient de véritables emprunts. Ils entraient comme des parties constitutives dans leur propre travail. C'est dire que ces écrivains procédaient par incorporation, par juxtaposition, par combinaison ou agencement plus encore que par composition proprement dite. En d'autres termes, ils faisaient œuvre de compilateurs et de rédacteurs plutôt que d'auteurs.

Le très grand mérite d'Astruc, au point de vue de la critique de reconstruction, est précisément d'avoir deviné ce secret de la méthode historiographique des Hébreux et d'avoir été le premier à la mettre en lumière. « Je prétends, dit-il ¹, que pour

¹ Conjectures, pag. 9.

ne rien perdre des mémoires anciens qu'il avoit entre les mains, Moyse, — au lieu de fondre ces mémoires, — les a partagez par morceaux, suivant les faits qui y estoient racontez; qu'il a inséré ces morceaux en entier, les uns à la suite des autres, et que c'est de cet assemblage que le livre de la Genèse a esté formé. » La manière imparfaite dont Astruc a tiré parti de cette intuition, le procédé par trop mécanique qu'il prête au rédacteur, le rôle qu'il fait jouer à la négligence des copistes et à l'ignorance des anciens critiques, lesquels auraient dérangé la disposition primitive du texte en quatre colonnes parallèles ¹, ses tours de force exégétiques pour soutenir l'origine mosaïque intégrale de la Genèse ²: tout cela n'enlève quoi que ce soit à la valeur de sa découverte.

L'auteur des *Conjectures* ne savait pas, il ne pouvait pas savoir, ce que nous savons aujourd'hui: c'est que cette manière d'écrire l'histoire n'était pas exclusivement propre à l'auteur de la Genèse et aux historiographes israélites. Il est démontré en effet que la même méthode était employée dans l'historiographie arabe et syriaque ³. Elle n'était pas étrangère à certains historiens grecs ⁴. Elle était également dans les habitudes des chroniqueurs du moyen âge. « Très souvent les chroni-

- ¹ Ces quatre colonnes auraient été destinées : la colonne A aux morceaux provenant du mémoire élohiste; la colonne B, aux articles tirés du mémoire jéhoviste; la colonne C, aux faits intéressant l'histoire des patriarches, mais où Dieu n'est pas nommé; la colonne D, aux fragments empruntés à divers mémoires étrangers à l'histoire des Hébreux.
- ² Ainsi, dans l'explication de Gen. XXXVI, 31, où il est parlé des rois qui ont régné dans le pays d'Edom, avant qu'un roi régnât sur les Israé-lites, Astruc prétend que par ce roi il faut entendre Dieu lui-même, ou peut-être Moïse. (Pag. 484 sq.)
- ³ On en trouvera des exemples dans: J.-J. Staehelin, Kritische Untersuchungen über die Genesis (Bâle 1830), pag. 114 sqq., et dans sa Spezielle Einleitung in das Alte Testament (Elberfeld, 1862), pag. 35 sqq. Renan, Etudes d'histoire religieuse, pag. 81; Histoire générale des langues sémitiques, 4º édition, pag. 119.
- ⁴ Staehelin, *Einleit. l. c.* Le même fait se retrouve aussi dans la littérature philosophique des Grecs et des Romains; voy. Zeller, *Christian Baur et l'école de Tubingue*, pag. 130 de la traduction française, par Charles Ritter. Paris, 1883.

queurs du moyen âge copient et reproduisent machinalement leurs sources, sans même changer ce qui n'était plus de saison à l'époque où ils écrivent 1. »

Au reste, il ne serait pas difficile, même parmi les œuvres historiques d'un âge plus rapproché du nôtre, d'en citer où un procédé très semblable a été mis en œuvre. Qu'il suffise d'en appeler à un ouvrage bien connu du XVIe siècle, l'Histoire ecclésiastique des Eglises réformées au royaume de France, généralement attribuée à Théodore de Bèze.

Voici ce que nous lisons dans l'avant-propos de l'une des deux nouvelles éditions qui en ont été récemment publiées : « Du reste, la question (il s'agit de la question de savoir si de Bèze est bien l'auteur de cette précieuse histoire des origines du protestantisme français) est ici, à proprement parler, assez secondaire. Le véritable auteur de ce livre, ce sont les Eglises réformées de France elles-mêmes, qui en ont fourni les éléments. Nous serions assez porté à croire, avec MM. Haag, que Bèze et ses collaborateurs, s'il en a eu, se sont bornés presque partout à classer, d'abord par règne pour les six premiers livres et, à partir du septième, d'après les juridictions des parlements, les mémoires ou autres documents qui leur avaient été envoyés de France, vraisemblablement tout rédigés. Cela est si vrai qu'une étude attentive du texte permettrait au besoin de déterminer en maints endroits, en s'aidant des nuances de style ou d'orthographe, le point précis où commencent ou finissent les divers fragments². » Ce n'est pas tout. Dans l'autre édition, celle de Paris, le savant et consciencieux éditeur, M. le professeur Ed. Cunitz, a pris la peine de mettre en évidence, en les faisant imprimer en italique, les nombreux passages où l'auteur ou rédacteur de l'Histoire ecclesiastique n'a fait que reproduire textuellement, et cela sans aucune indication de source, des extraits souvent fort étendus d'ouvrages historiques déjà imprimés de son temps.

¹ Nöldeke, Die alttestamentliche Literatur, pag. 5; comp. pag. 4 de la traduction française, par J. Soury et H. Derenbourg.

² Edition de Toulouse, par P. Vesson, 1882, tome Ier, pag. II sq.

Je me hâte d'ajouter que l'historiographe du XVIe siècle se distingue en un point essentiel des compilateurs plus anciens dont nous venons de parler : il a eu soin d'avertir le lecteur dans sa préface que, « après une tresdiligente recherche des choses les plus notables advenues au Royaume de France pour le faict de la religion, » il a « essayé de reduire toutes ces pieces en un corps, par le meilleur ordre qu'il a peu, » et qu'il a « suivi la simple vérité de ses mémoires... sans s'escarter pour faire de longs discours 1. » La plupart des chroniqueurs du moyen âge, et surtout les historiographes de l'antiquité, y compris le ou les rédacteurs du Pentateuque, n'ont pas usé de la même précaution.

- Ces historiographes étaient donc des plagiaires? - A notre point de vue moderne, la réponse ne saurait être douteuse. Il faudrait dire oui sans hésiter. Mais qu'est-ce que cela prouve? — Simplement ceci, que nous jugeons de ces choseslà tout autrement que ne faisaient les anciens. A leurs yeux, celui qui transcrivait dans son ouvrage ce que d'autres, avant lui, avaient écrit sur le même sujet, n'encourait pas plus l'accusation de plagiat, que celui qui plaçait un ouvrage de sa composition sous le patronage d'un nom célèbre ne passait pour faussaire ou pour imposteur. Assurément l'auteur du livre des Chroniques, quand il arrangeait la rhapsodie de 1 Chron. XVI, qu'il composait ce cantique au moyen de fragments empruntés à des psaumes postexiliques, et qu'il attribuait ce centon au roi David en personne, ne croyait être ni plagiaire ni faussaire. Et cependant l'homme qui, aujourd'hui, se permettrait dans une œuvre historique d'en agir de la sorte, mériterait à nos yeux et l'un et l'autre de ces qualificatifs.

On ne saurait assez le redire: la notion de la propriété intellectuelle est une notion relativement moderne. Elle n'existait encore, en ces temps-là, qu'à un très faible degré. Ceux-là seulement pourraient s'en étonner qui oublieraient que les droits de l'individualité étaient alors fort loin d'être compris comme ils le sont de nos jours. N'est-ce pas là précisément un

¹ Voir dans l'édition de Paris (Fischbacher, 1883), tome I^{er}, pag. VII et VIII, avec la note de l'éditeur.

des grands progrès dont l'humanité est redevable au christianisme, et plus particulièrement à la Réforme? Aujourd'hui même, dans le dernier quart du XIXe siècle, et en pays protestants, il s'en faut de beaucoup que ces droits soient complètement et universellement reconnus. Et l'on voudrait qu'ils l'eussent été, avec toutes leurs conséquences littéraires, chez les anciens Israélites?

Pour l'Israélite des anciens temps — nous ne faisons ici que traduire librement une page du plus récent historien d'Israël¹, — composer un livre et écrire ou copier un livre étaient des notions connexes. Celui qui entreprenait de copier un livre, le faisait avant tout à son usage. Aussi appropriait-il la copie à ses propres besoins, ajoutant ce qu'il pensait avoir été omis, laissant de côté ce qui lui semblait sans importance, ou encore, insérant à l'endroit voulu telle version plus ou moins divergente, sans se mettre en peine de concilier les deux relations; bref, il procédait à son travail bien plus librement que ne font nos copistes et, ajouterons-nous, bien moins servilement que ne firent les scribes juifs une fois que le texte de la Bible, devenu canonique, eut été définitivement fixé. L'écriture hébraïque elle-même, en vertu de sa nature particulière, favorisait de semblables libertés et, pour ainsi dire, y provoquait. (Comp. § 15 d.) La copie achevée, tout en faisant usage de son livre, le propriétaire ne se gênait pas d'y faire encore des changements et des additions. Il n'éprouvait pas plus de scrupules à cet égard, que nous n'en éprouvons à inscrire des annotations à la marge des exemplaires imprimés ou des manuscrits qui nous appartiennent. Le manuscrit n'était-il pas devenu, par droit de copie ou par droit d'achat, la propriété de celui qui s'en servait?

Or le rédacteur d'un livre nouveau ne différait le plus souvent d'un semblable « copiste » que par une activité littéraire plus étendue et plus personnelle. Il incorporait à son œuvre, sans les distinguer les unes des autres et sans en marquer la provenance, des portions entières d'écrits plus anciens qui,

¹ Stade, l. c., pag. 20.

eux-mêmes, avaient peut-être déjà passé par plus d'une main. Il les y incorporait telles quelles, ou n'y apportait que de légers changements, parce que, d'abord, n'ayant aucunement conscience de commettre un larcin, il n'éprouvait pas le besoin qui s'imposerait à un moderne plagiaire, de donner le change en déguisant ses emprunts sous une forme nouvelle; ensuite. parce que le peu de flexibilité de la langue hébraïque ne permettait pas, au même degré que telles de nos langues européennes, de varier beaucoup l'expression d'une même pensée 1. Une idée, un fait, avaient-ils une fois trouvé une forme adéquate, cette expression se stéréotypait en quelque sorte et se transmettait comme une monnaie courante. Le rédacteur ne changeait donc rien d'essentiel au texte de ses emprunts. Il se bornait le plus souvent à les juxtaposer ou à en combiner les éléments, en les soudant tant bien que mal les uns aux autres. Et tout comme il ne voyait aucun mal à exploiter ainsi le travail d'autrui, l'idée ne lui serait pas venue non plus de mettre son propre nom en tête du nouvel ouvrage, ou de la nouvelle édition remaniée et plus ou moins augmentée, qui sortait de ses mains. Aussi tous les livres historiques des anciens Israélites sont-ils anonymes, comme l'étaient sans aucun doute les écrits plus anciens qui s'y trouvent incorporés.

(A suivre.)

H. VUILLEUMIER.

¹ M. Stade remarque avec assez de raison que, sous ce rapport, la langue française n'est pas sans offrir quelque analogie avec l'hébreu.